

Maitriser le rôle et le fonctionnement du Comité Social et Economique (CSE)

Formation INTER à PARIS

Avec les ordonnances Macron et ses décrets d'application, le paysage de la représentation du personnel a été bouleversé. La mise en place du Comité Social et Economique s'impose dans de nombreuses structures. La formation vous permettra d'en appréhender les principaux contours et les enjeux.

Publics et pré-requis

Cette formation s'adresse **aux dirigeants de structures d'insertion par l'activité économique qu'il soit salarié ou bénévole.**

Durée, dates et lieu

1 jour soit 07 heures

Le 23 mars 2018 à Paris, dans les locaux de l'organisme de formation Passag/e/s.

Objectifs et compétences visées

- Savoir gérer la transition entre les ex-IRP et le nouveau Comité Social et Économique
- Connaître les différentes attributions du nouveau Comité Social et Economique
- Sécuriser le fonctionnement de cette nouvelle instance
- Identifier les possibilités d'adaptation laissées aux entreprises dans la vie de cette instance.
- Connaître les moyens dont bénéficient les membres du CSE pour exercer leur mandat

Méthode pédagogique

Alternance entre apports théoriques, mises en situation et analyses de pratiques

La démarche pédagogique proposée fait appel à des modalités d'apprentissage variées, toutes fondées sur une pédagogie active rendant les participants acteurs et actrices de la formation. Chaque exercice est suivi d'une analyse.

Evaluation de la formation

Une attestation de fin de formation et un certificat de formation seront remis à chaque participant à l'issue de la formation. Un bilan de la formation sera réalisé à chaud et transmis à la direction des structures participantes.

Programme détaillé

La mise en place du CSE

- Seuil des effectifs
- Organisation des élections professionnelles avec le nouveau calendrier électoral
- La période de transition entre IRP avant les ordonnances et la mise en place du CSE
- Conséquences sur les mandats en cours et échéance du 31 décembre 2019

Le fonctionnement du CSE

- Les différents cas selon la taille
 - Pour les structures de - de 50 salariés
 - Pour les structures de + 50 salariés
- Prise de fonction des nouveaux élus
- Organiser la première réunion du CSE et procéder à l'élection du secrétaire du CSE

Les prérogatives du CSE

- Droit de réunion
- Droit à la formation
- Heures de délégation
- Local
- ...

Coût de la formation

300€ / personne

100€ pour les bénévoles